

**CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-69 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-69 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-Z-00 DE
FAÇON À :**

- Modifier certaines normes concernant les enseignes autorisées dans toutes les zones.
- Ajouter des normes concernant les enseignes d'identification d'un commanditaire pour l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Catherine.

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-
Z-69**

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 9 février 2021, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-69 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :
 - Modifier certaines normes concernant les enseignes autorisées dans toutes les zones.
 - Ajouter des normes concernant les enseignes d'identification d'un commanditaire pour l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Catherine.

Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire municipal de la Ville de Sainte-Catherine.

Par sa résolution numéro 147-05-20, le Conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante : 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment, pour une période de quinze (15) jours, suivant la publication du présent avis soit le 5 mars 2021, et ce jusqu'au 22 mars 2021, 16 h 30.

OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet :

- de modifier certaines normes concernant les enseignes autorisées dans toutes les zones.
- d'ajouter des normes concernant les enseignes d'identification d'un commanditaire pour l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Catherine.

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont disponible sur le site Internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au www.ville.sainte-catherine.qc.ca dans la section « [Avis publics](#) ».

Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 5 mars 2021

(Signé) Pascalie Tanguay

Me Pascalie Tanguay, greffière